

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 41 BIS

N° 531

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 531

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 41 BIS

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de gage.